



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute - Garonne

MAIRIE DE LARROQUE
31580

Compte-rendu du Conseil
Municipal
Session ordinaire du
12 avril 2024

Présents : RENON Jean-Louis, GRAMOND Robert, TOUZANNE Nadine, SAUX Jean-Michel, BAUP Alexandra, BLAJAN Gérard, RIMAILHO Jean-Claude, SOUVERVILLE Fabien.

Absents : DAUNES Sandrine.

Procurations : DHAINAUT Nadine donne procuration à RENON Jean-Louis

Secrétaire de séance : TOUZANNE Nadine

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 08/03/2024
- Affectation de résultats
- Vote des taux 2024
- Budget 2024
- Renouvellement contrat Mathieu Canevese
- Achat matériel divers
- Demandes de subventions 5C et département
- PLUI avis
- Questions diverses.

Monsieur le maire, Jean-Louis Renon, après lecture de l'ordre du jour : ouvre la séance du Conseil Municipal à 21h00.

Propose de nommer TOUZANNE Nadine en qualité de secrétaire de séance.

TOUZANNE Nadine après avoir procédé à l'appel, déclare le quorum atteint, la séance du Conseil Municipal peut se tenir.

1- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 08/03/2024

⇒ Accordé à l'unanimité.

2- Affectation de résultats

Délibération 2024-08

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 146 260.76 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00€

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	14 425.78 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	131 834.98 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	146 260.76 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	264 185.10 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-61 971.80 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 146 260.76 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	146 260.76 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

3- Vote des taux

Délibération 2024-09

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- maintenir en 2024 comme suit les taux au niveau de ceux de 2023

TAXES	Taux 2023 (rappel)	Taux 2024
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	24.73%	24.73%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	60.39%	60.39%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	5.22%	5.22%

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide pour à l'unanimité de voter pour 2024 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 24.73 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 60.39 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 5.22%

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

4- Budget 2024

Délibération 2024-10

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	426 627.06	426 627.06
Section d'investissement	437 117.74	437 117.74
TOTAL	863 744.80	863 744.80

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de budget primitif 2024, Après en avoir délibéré,

- APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	426 627.06	426 627.06
Section d'investissement	437 117.74	437 117.74
TOTAL	863 744.80	863 744.80

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

5- Renouvellement contrat Mathieu Canevese

Délibération 2024-11

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir le remplacement de l'employé communal ;

Le Conseil municipal après délibération, décide :

Le renouvellement de l'emploi non permanent d'agent de service polyvalent au grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 3 mois supplémentaires (création initiale du 25/01/2024 au 30/04/2024) allant du 30/04/2024 au 30/07/2024 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent de service polyvalent à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 32h.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 378 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

6- Achat matériel divers

Délibération 2024-12

Monsieur le maire explique la nécessité d'investir dans de l'outillage neuf de qualité.

Aussi présente le devis suivant de la société Delzongle :

- Devis pour 1 perceuse, 1 scie sauteuse, 1 scie circulaire, 1 visseuse, 1 meuleuse d'angle, 1 aspirateur compact, 2 chargeurs et 6 batteries : 1 398.06€ HT
- Devis pour une ponceuse à placo : 399.25€ HT
- Devis pour une visseuse à placo : 278.98€ HT

Soit un total de 2 076.89€ HT

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide les devis présentés ci-dessus pour un montant total de 2 076.89€ HT.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

7- Demande subvention 5C et département

Délibération 2024-13

Monsieur le maire rappelle que la commune vient de délibérer pour l'achat de petit matériel dont le coût total est de 2 526.89€ HT, cet investissement est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre des fonds de concours de la 5C et du département.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT
Achats	2 526.89	3 032.27	Fond de concours	500.00
			Départements	1 010.75
.....			Autofinancement	1 016.14
TOTAL	2 526.89	3 032.27	TOTAL	2 526.89

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- ✓ Adopter le plan de financement exposé ci-dessus,
- ✓ Solliciter une subvention :
 - Au titre des fonds de concours de la 5C à hauteur de 500€
 - Auprès du département à hauteur de 40% soit 1 010.75€
- ✓ Dit que les crédits sont prévus au budget de la commune.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2024-14

Monsieur le maire présente le devis réalisé par l'ONF concernant le programme d'action 2024. Ce devis s'élève à 1 190.00€ HT, aussi monsieur le maire propose de faire une demande de subvention au département à hauteur de 40%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter le devis présenté d'un montant de 1190.00€ HT
- Dit qu'une demande de subvention à hauteur de 40% soit 476€ sera faite au département.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

8- PLUI avis

Ce point a été remis au prochain conseil municipal.

9- Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, fin de la séance à 23h30.

Signatures :